

DISPOSITIFS D'AIDE POUR LES ÉLÈVES DU 1^{er} DEGRÉ



METHODE DE TRAVAIL – 1^{re} année

Tous les lundis (8h30 - 9h20), les élèves de 1^{re} année suivent 1h de méthode de travail avec leur titulaire. Au-delà de la construction de la boîte à outils méthodologique, cette heure permet à l'élève de faire le point régulièrement sur ses apprentissages et sur son vécu au Collège.

Thèmes abordés :

Mon journal de classe – Mon horaire de cours – Préparer mon cartable – Être attentif en classe – Prendre note et ordonner mes classeurs – Planifier mon travail à la maison – Me préparer aux examens – Comment fonctionne la mémoire – Faire des fiches et des cartes mentales – Apprivoiser mon stress - ...



PLAN INDIVIDUEL D'APPRENTISSAGE (PIA) – 1^{er} degré

Le PIA est destiné à baliser un parcours d'apprentissage temporairement différent et ciblé sur une difficulté spécifique. C'est un document officiel et un outil de communication entre l'école, les parents et l'élève.

Ce PIA est un contrat qui doit permettre à l'élève de dépasser ses difficultés et d'évoluer par rapport à celles-ci.

Pour qui	Pour les élèves présentant des troubles de l'apprentissage diagnostiqués et attestés par un spécialiste. → PIA obligatoire	Pour tout élève qui éprouve des difficultés d'apprentissage.
Référents	Mme Deknop (1 ^{re} année) Mme Gérard (2 ^e année)	Titulaires
Élaboration du PIA	Le PIA s'établit lors des conseils de classe à l'examen des difficultés particulières d'apprentissage de l'élève ou selon ses besoins spécifiques. Le Conseil de Classe a pour mission d'évaluer les progrès et les résultats des élèves bénéficiant d'un PIA et, le cas échéant, d'y apporter les ajustements nécessaires. Les PIA sont joints aux bulletins des élèves.	



REMÉDIATIONS MATHÉMATIQUE – 1^{er} degré REMÉDIATIONS LANGUES MODERNES – 2^e année

Pour qui	Tout élève en difficulté par rapport à un point de matière précis <u>vu aux cours</u> .
Matériel indispensable	<ul style="list-style-type: none">• Cours, manuels et évaluations de la branche concernée.• Cahier d'étude
Horaire	Cf. horaire communiqué aux élèves
Inscription	L'inscription se fait via le professeur de mathématique / langue moderne et est notée dans le journal de classe de l'élève. Un cachet / un paraphe du professeur de remédiation permet aux parents de vérifier si leur enfant était bien présent. En cas d'absence de l'élève à la remédiation, un justificatif d'absence doit être remis au professeur de l'élève.



ÉTUDE SURVEILLÉE – 1^{er} degré

Un éducateur surveille la salle d'étude de 8h30 à 16h30. Au-delà de 16h30, les élèves peuvent rester en salle d'étude mais sous la responsabilité de leurs parents.

Pour qui	Pour tout élève qui doit attendre une navette, un transport en commun, ... ou qui arrive plus tôt au Collège.
Horaire	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h30. Mercredi de 8h30 à 13h00.